بنك المغرب
BANK AL-MAGHRIB

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration

STRATÉGIE NATIONALE
D'INCLUSION FINANCIÈRE

N°1- 2019

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS 5

INTRODUCTION 6

PARTIE I: BIEN-FONDÉ D'UNE STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE AU MAROC 7

I-1. Etat des lieux de l'inclusion financière au Maroc 7

I-2. Importance d'une stratégie nationale d'inclusion financière pour le Maroc 13

PARTIE II : AMBITIONS ET ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE AU MAROC 15

II-1. Processus de développement de la stratégie 15

II-2. Vision et ambitions de la stratégie 16

II-3. Gouvernance 18

PARTIE III : DISPOSITIF DE SUIVI ET ÉVALUATION 22

III-1. Cadre de suivi et évaluation 22

III-2. Tableau de bord à fin 2019 25

ANNEXES 34

ABRÉVIATIONS

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale
ADD	Agence de Développement du Digital
AFI	Alliance pour l'Inclusion Financière
AMMC	Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux
APEP	Association Professionnelle des Etablissements de Paiement
BAM	Bank Al-Maghrib
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CM6	Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire
DTFE	Direction du Trésor et des Finances Extérieures
ENNVM	Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages
FMEF	Fondation Marocaine pour l'Education Financière
FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance
FNAM	Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HCP	Haut Commissariat au Plan
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
MEFRA	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
OTPME	Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite & Moyenne Entreprise
RHS	Right Hand Side
TPE	Très Petite Entreprise

INTRODUCTION

Au Maroc, plusieurs initiatives ont été entreprises par différents établissements au cours de la dernière décennie afin d'élargir l'accès aux services financiers au profit des différents segments de la population, particuliers et entreprises. Malgré les progrès réalisés, l'accès aux services financiers formels demeure limité et inégal. En effet, les résultats de la dernière enquête FINDEX conduite en 2017 par la Banque Mondiale ont mis en évidence des disparités significatives entre certaines catégories de la population en comparaison avec des pays du même niveau de PIB par habitant.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et Bank Al-Maghrib ont pris sur eux de mener, depuis 2016, le processus de développement d'une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière dans un cadre de partenariat national permettant de coordonner les efforts et d'aligner les visions des acteurs de l'écosystème financier.

Fruit d'un large processus de concertation et de réflexion, la stratégie a défini une vision nationale déclinée en orientations et en leviers stratégiques ciblant les jeunes de moins de 25 ans, les femmes, les ruraux et la Très Petite Entreprise, et ce après avoir procédé à une analyse approfondie des composantes de l'inclusion financière au Maroc mais aussi des pratiques nationales et internationales en la matière.

Se fixant parmi ses ambitions la réduction des disparités en termes d'accès et utilisation des services financiers ainsi que l'accélération du développement socio-économique du Royaume, la stratégie a pu, ainsi, constituer une des réponses aux Hautes Instructions Royales appelant le secteur bancaire à renforcer ses efforts pour améliorer l'accès au financement en faveur des petites entreprises, des jeunes et des travailleurs de l'informel en tant que levier du développement.

Après avoir finalisé la phase de formulation, l'année 2019 représente une année de transition marquée principalement par l'opérationnalisation des organes de gouvernance de la stratégie, l'adoption de sa feuille de route détaillée et le lancement des travaux de mise en œuvre.

Ce premier rapport porte sur les principales étapes franchies dans le processus de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière depuis le lancement en 2016 jusqu'à 2019, année au cours de laquelle les travaux de mise en œuvre ont été initiés. Il rappelle les conclusions des travaux de diagnostic et le bien-fondé de ladite stratégie d'une part, et met en lumière les réalisations majeures dans le cadre de la phase de formulation d'autre part. En outre, le bilan des principaux chantiers de la feuille de route est présenté et servira de référence pour les prochaines éditions du rapport.

PARTIE I : BIEN-FONDÉ D'UNE STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE AU MAROC

I-1. Etat des lieux de l'inclusion financière au Maroc[1]

Ces dernières années, le Maroc a connu une forte croissance du marché financier aussi bien en volume qu'en valeur. En effet, de fortes croissances ont été enregistrées depuis 2013 sur le nombre de comptes bancaires (+26%) et d'épargne (+19%), le nombre de cartes bancaires (+32%) et le nombre de crédits aux particuliers (+15%).

La progression a également été forte en « valeur », avec une forte évolution depuis 2010 sur les dépôts des particuliers (+41%), des échanges scripturaux en termes de nombre (+82%) et de montant (+12%) ainsi que les encours des crédits aux particuliers (+51%). En ce qui concerne l'assurance, les primes non-vie ont crû de 37% sur cette même période.

Néanmoins, l'analyse des données du côté de la demande sur la pénétration des services financiers auprès des particuliers et des entreprises révèle une performance mitigée du Maroc.

S'agissant des particuliers, les résultats de l'enquête Findex de 2017 montrent que seulement 29%[2] des adultes marocains possèdent un compte dans le circuit bancaire formel soit un niveau en deçà de celui de la région MENA (44%)[3].

Graphique 1 : ADULTES DÉTENTEURS D'UN COMPTE (2017)

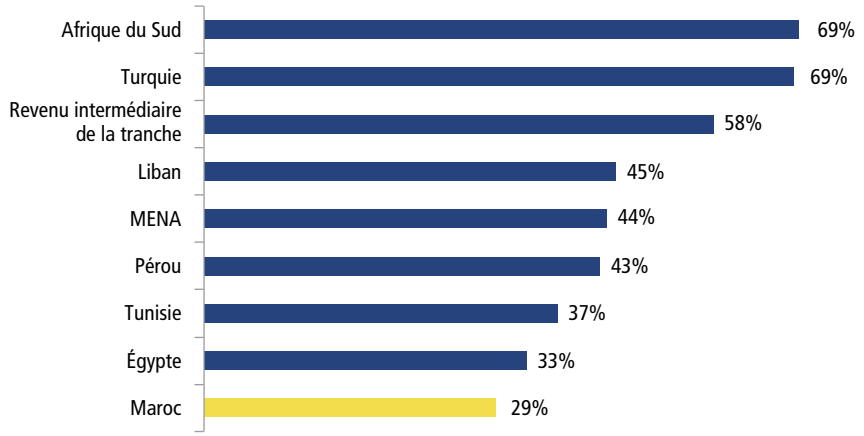

1 A fin 2917. Cette année représente l'année de référence pour la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.
2 Annexe 1 : Analyse de l'écart entre les données du côté de l'offre et du côté de la demande.
3 Les « Pays à Revenu Elevé » du Golfe sont exclus. Cet indicateur ne couvre que les économies en développement de la région MENA à savoir : Algérie, Egypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Tunisie, Cisjordanie et Gaza. En intégrant les « Pays à Revenu Elevé » de la région, l'indicateur passe à 47,5%.

ENCADRÉ 1 : OBSTACLES A L'INCLUSION FINANCIÈRE DES MAROCAINS

Selon l'enquête FINDEX, l'obstacle majeur cité par les Marocains est le « manque de fonds ». En effet, la moitié des adultes non bancarisés au Maroc considère « l'insuffisance de fonds » comme l'unique raison de ne pas avoir de compte bancaire ou de paiement même si le questionnaire permettait des réponses multiples. Des pourcentages similaires ont été constatés en Égypte (59%) et en Tunisie (52%), tandis que la moyenne pour la région MENA et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure atteint 44% et 29% respectivement.

Les autres obstacles couverts par le questionnaire tels que les frais de tenue de compte, la distance, l'absence de justificatifs ou le manque de confiance sont évoqués par une minorité des Marocains. La religion n'est soulignée que par 3% des Marocains, un pourcentage relativement faible comparé à la Tunisie (10%) et à la Turquie (7%).

Graphique 2 : % adultes sans compte bancaire ou de paiement pour des raisons religieuses

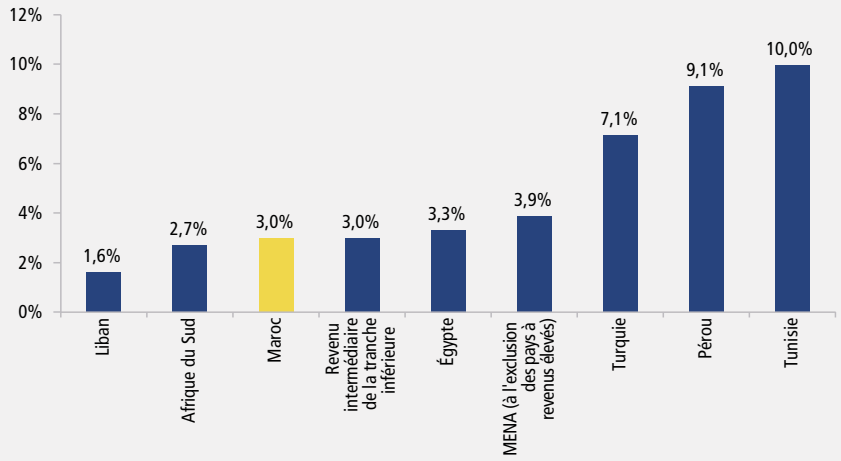

Outre les raisons soulevées dans le cadre de l'enquête Findex, l'inclusion financière est entravée par des facteurs associés à l'offre dont la faible couverture de certaines zones notamment en milieu rural par les points d'accès des institutions financières. La capilarité des réseaux bancaires et assurantiels au Maroc[4] a connu de fortes progressions certes, néanmoins, près de 75% des communes rurales demeurent sans aucun point d'accès.

Graphique 3 : Taux de couverture

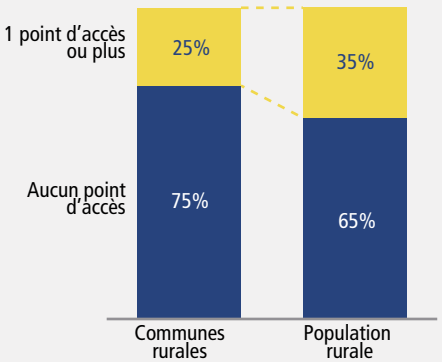

4 Le nombre de points d'accès bancaires a plus que doublé depuis 2010, passant de près de 4 800 points à plus de 10 000 en 2016. Le réseau d'agents d'assurance a quant à lui crû un peu moins fortement, d'environ 4% par an depuis 2010

ENCADRÉ 1 : SUITE

Concernant les femmes, l'exclusion socio-économique associée à des facteurs culturels, entraine une forte exclusion financière de ce segment par rapport aux hommes. En effet, une étude menée par l'une des Banques Marocaines dévoile que les femmes salariées sont quasiment au même niveau d'inclusion financière que les hommes salariés (57% des hommes salariés ont un compte contre 54% pour les femmes salariées). Cet écart se creuse significativement au niveau des travailleurs indépendants (35% pour les hommes vs 21% pour les femmes) et devient très significatif pour les segments sans emploi (34% pour les hommes vs 14% des femmes).

De même, la pénétration des crédits et des produits d'épargne demeure faible au Maroc avec près d'un quart des adultes marocains ayant déclaré avoir emprunté de l'argent ou épargné au cours des douze derniers mois[5] contre un taux moyen de 43% et 31% respectivement pour la région MENA.

Graphique 4 : Adultes ayant déclaré avoir emprunté de l'argent au cours de l'année écoulée

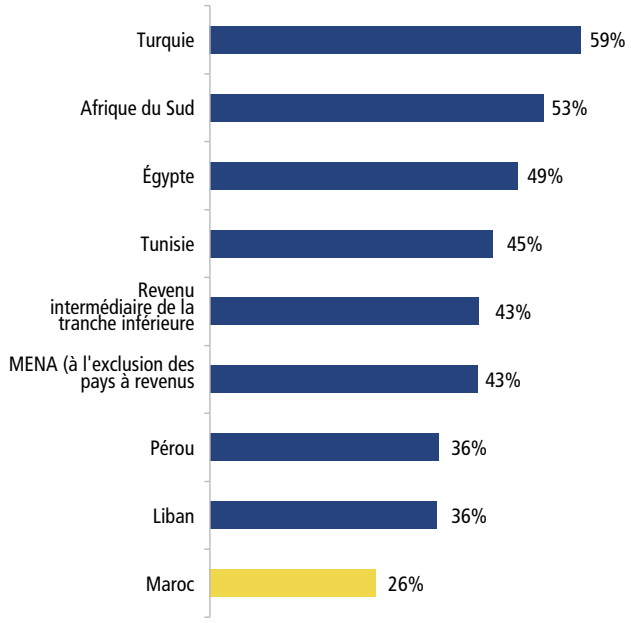

Graphique 5 : Adultes ayant déclaré avoir épargné au cours de l'année écoulée

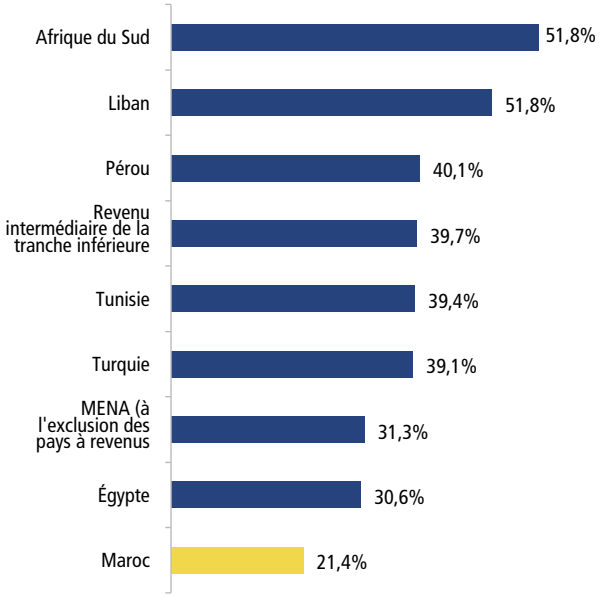

Les résultats de Findex montrent également un faible taux de recours aux institutions financières :

Graphique 6 : Sources de financement utilisées au cours de l'année écoulée

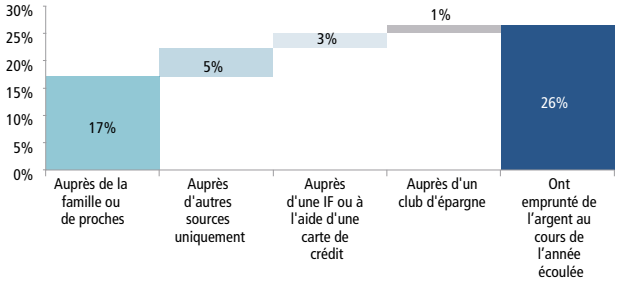

Graphique 7: % Adultes ayant épargné auprès d'une IF (par genre)

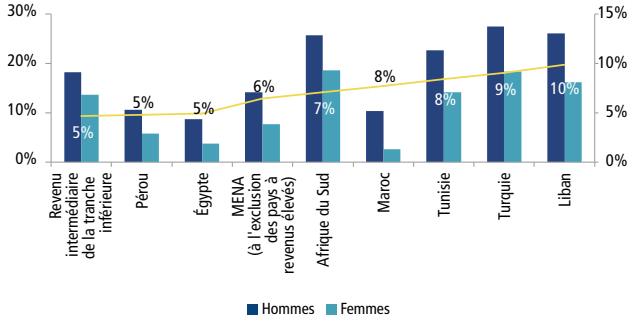

5 L'indicateur correspond au pourcentage de répondants déclarant avoir emprunté de l'argent pour n'importe quelle raison et en provenance de n'importe quelle source au cours des 12 derniers mois.

Les assurances non obligatoires ont également un niveau de pénétration très limité avec plus de la moitié des polices d'assurance sont des assurances Auto :

Graphique 8 : Répartition des polices d'assurance des compagnies d'assurance, 2016

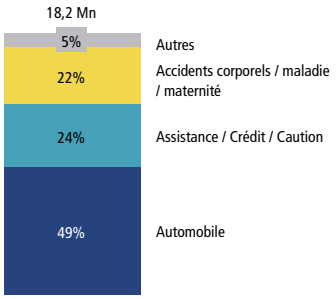

Graphique 9 : Couverture de la population (% de la population couverte par une sélection d'assurance)

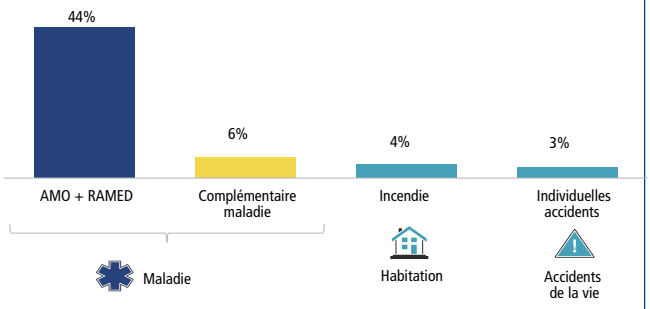

Au-delà de la pénétration globale, l'analyse des résultats de l'enquête sur les différents segments de la population fait ressortir des écarts significatifs par rapport aux niveaux constatés dans d'autres pays. En particulier, les écarts entre hommes et femmes, urbains et ruraux, jeunes et moins jeunes, sont particulièrement accentués au Maroc par rapport aux pays comparables. Ce constat s'observe également pour l'épargne et le crédit.

ENCADRÉ 2 : PROFILS DES ADULTES TITULAIRES DE COMPTE

Seulement 17% des femmes marocaines avaient accès à un compte en 2017, contre 35% dans la région MENA. Ce gap entre les genres en matière d'accès à un compte de transaction est comparable à celui du Liban (25% contre 24%) et plus élevé que dans la plupart des pays comparables, à l'exception de la Turquie.

Graphique 10 : Adultes titulaires d'un compte (par sexe)

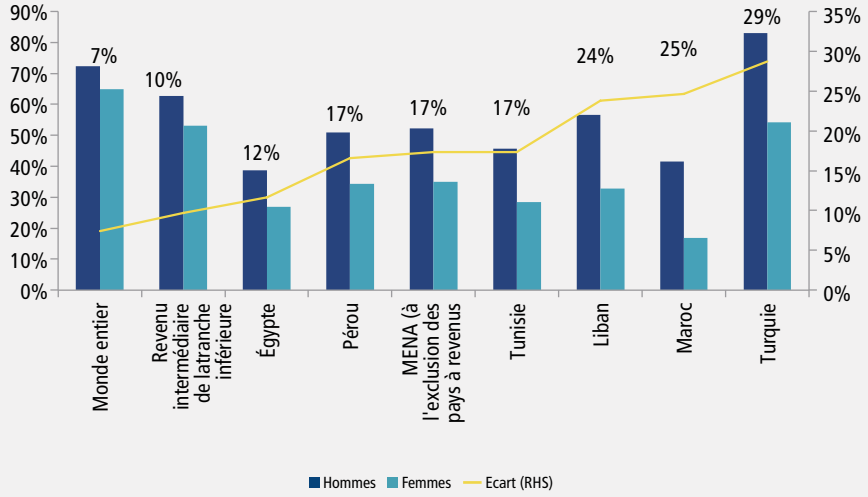

ENCADRÉ 2 : SUITE

Seul un adulte sur cinq vivant dans une zone rurale dispose d'un compte de transaction contre 37% dans la région MENA. L'écart est ainsi important comparé au taux moyen (à l'échelle nationale) qui s'élève à 29%.

GRAPHIQUE 11 : ADULTES TITULAIRES D'UN COMPTE DANS LES ZONES RURALES

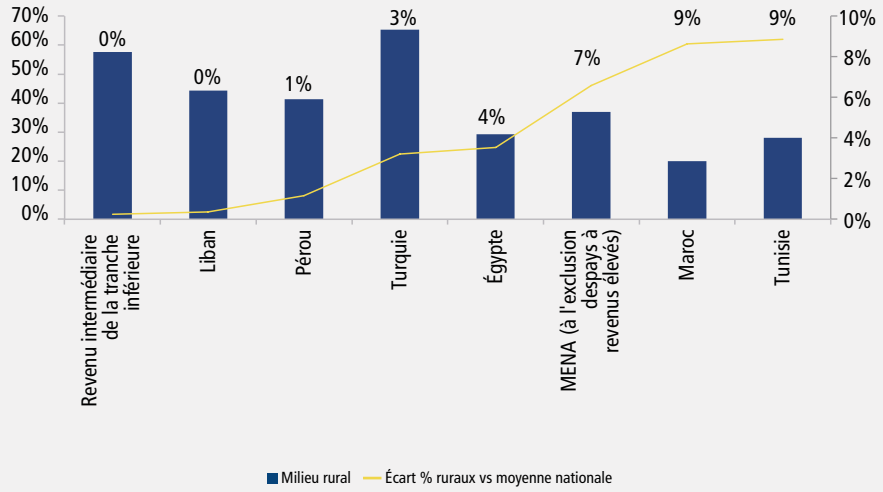

Seulement 19% des 40% des plus pauvres ont un compte au Maroc, contre une moyenne régionale de 35% et une moyenne mondiale de 51% pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Non seulement les Marocains les plus pauvres sont moins susceptibles d'être bancarisés que la plupart des pays comparables, mais aussi le niveau d'inclusion financière des riches Marocains demeure plus faible que dans les pays limitrophes : Seul un tiers des 60% des Marocains les plus riches possède un compte contre une moyenne régionale de 49%.

GRAPHIQUE 12 : ADULTES DÉTENTEURS D'UN COMPTE AUPRÈS D'UNE INSTITUTION RÉGLEMENTÉE (PAR NIVEAU DE REVENU)

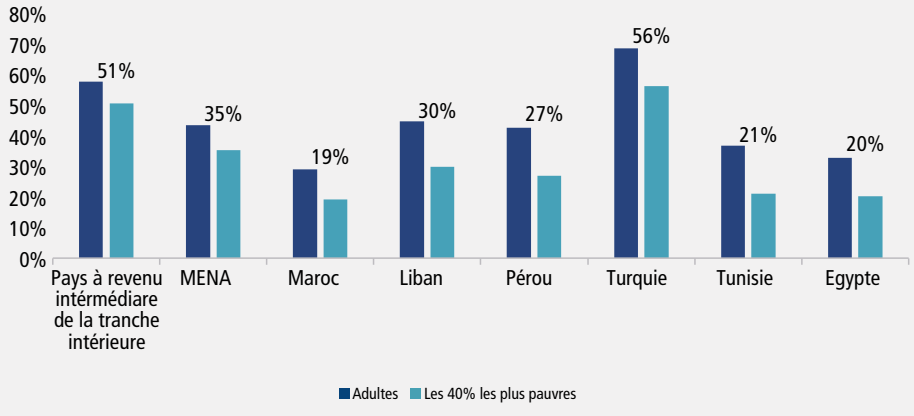

ENCADRÉ 2 : SUITE

De même, les Marocains les moins et les plus instruits sont moins susceptibles d'être bancarisés que leurs homologues dans des pays comparables. Même si l'écart en termes d'accès aux comptes entre les Marocains les moins instruits et les groupes comparables dans la région MENA est relativement faible (7%), les Marocains hautement instruits sont susceptibles d'être 50% moins bancarisés que leurs homologues de la région MENA.

GRAPHIQUE 13. ADULTES TITULAIRES D'UN COMPTE (PAR NIVEAU D'INSTRUCTION)

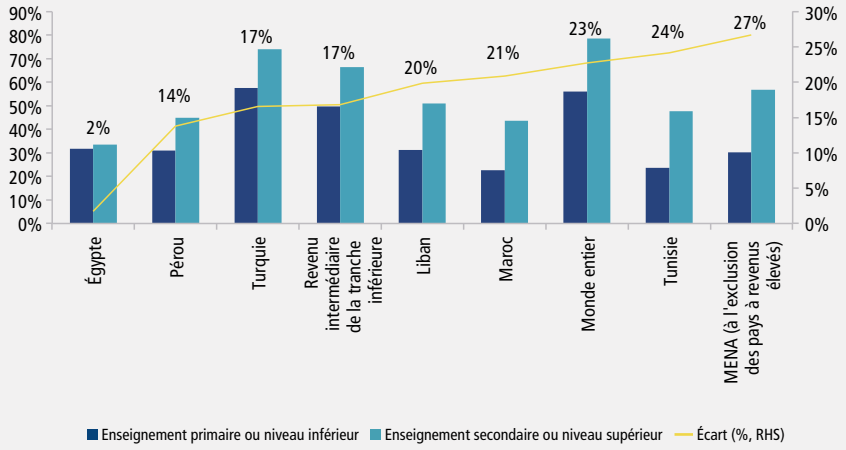

S'agissant des jeunes, l'exclusion financière est fortement liée au niveau de chômage élevé de cette catégorie de la population. Une comparaison du taux d'inclusion financière des jeunes avec d'autres pays montre que plus le chômage des jeunes est élevé plus leur exclusion financière est forte.

En ce qui concerne le **segment des entreprises**, le niveau d'inclusion financière demeure également très limité pour les TPE et les micro-entreprises. Selon une enquête réalisée en 2017 par la Fondation Marocaine pour l'Education Financière sur près de 1 000 TPE, Moyennes Entreprises et autoentrepreneurs, seules 48% des petites entreprises détiennent un compte bancaire et seulement 6% ont un crédit même si 60% des entreprises sondées ont déclaré qu'elles rencontrent des problèmes de trésorerie. Pour faire face à ce problème, elles recourent à l'entourage (53%) ou aux règlements différés auprès des fournisseurs (29%).

Le coût des crédits est le principal critère de décision pour le choix d'une offre de financement (58%), suivi de la souplesse accordée en cas de difficulté de paiement (34%) et du montant de la traite (31%).

Findex, pour sa part, montre que seulement 3% des répondants ont déclaré avoir emprunté au cours des 12 derniers mois pour les besoins de démarrage, d'exploitation ou de développement d'une entreprise. Cet indicateur atteint 8% au niveau de la région MENA.

Graphique 14. Ont épargné ou emprunté pour les besoins d'une entreprise ou d'une activité au cours des 12 derniers mois

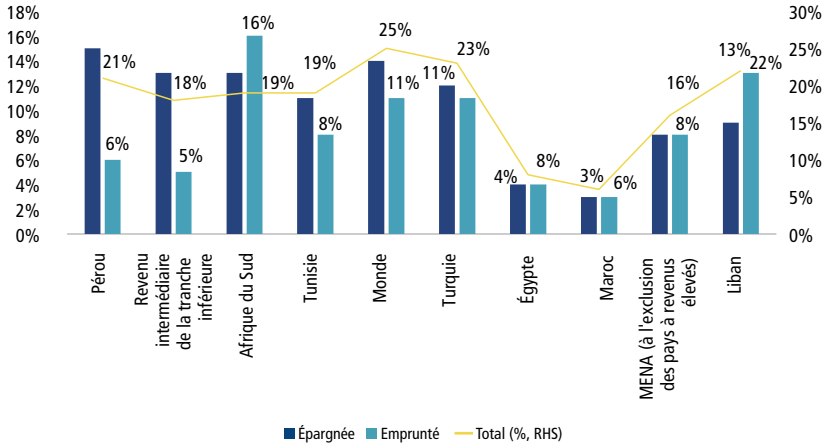

L'absence d'offres de financement ciblées représente également une des barrières majeures à l'inclusion financière de certains segments des entreprises notamment la TPE dont le lancement et le développement s'avèrent pénalisés par la complexité de l'accès au financement associée à un niveau de compétences financières faible.

ENCADRÉ 3 : RÉPARTITION DES OFFRES DE FINANCEMENT PAR TAILLE D'ENTREPRISES

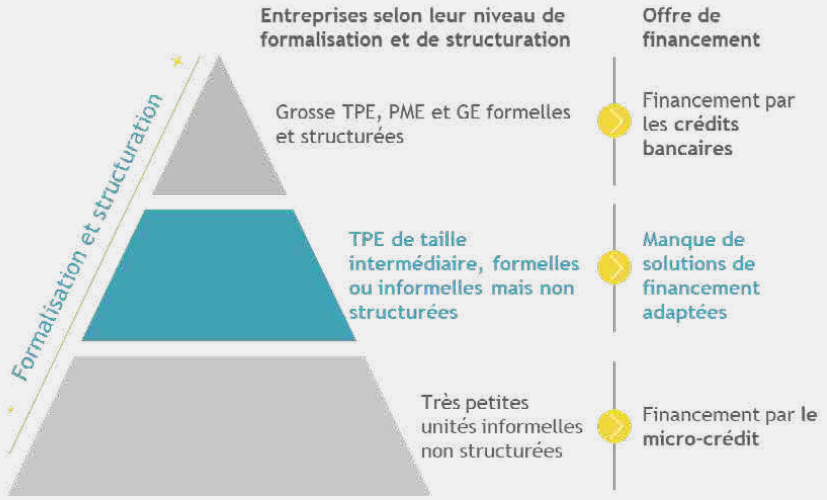

I-2. Importance d'une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière pour le Maroc

Considérée comme une composante importante des modèles de développement des pays, l'inclusion financière ne cesse de gagner en importance et de susciter l'intérêt des autorités publiques et des organismes internationaux soucieux de lutter contre la pauvreté et de favoriser le bien-être social et économique des populations. C'est ainsi que le développement des Stratégies Nationales d'Inclusion Financière est devenu une étape cruciale du processus de promotion de l'inclusion financière et ce, en permettant d'aligner les visions et d'unifier les efforts des acteurs publics et privés d'une part, et d'allouer les ressources de façon rationnelle compte tenu des priorités définies. Cette approche est devenue courante notamment suite aux recommandations des organismes internationaux (AFI, G20, Banque Mondiale et les banques régionales de développement) pour le développement de stratégies nationales pour promouvoir l'inclusion financière.

Au Maroc, après de nombreuses actions mises en œuvre au cours de cette dernière décennie par les différents acteurs, et qui ont permis une progression en « volume » et en « valeur », un véritable 'choc' d'inclusion financière s'avère nécessaire pour combler les écarts les plus significatifs en termes de pénétration des services financiers entre femmes et hommes, ruraux et urbains, jeunes et adultes. Ce choc d'inclusion ne pourrait être réalisé qu'en dépassant les paradigmes des modèles «classiques » et en investiguant des modèles alternatifs qui ont favorisé des sauts considérables en termes de pénétration et d'utilisation des services financiers à l'échelle internationale.

A cet effet, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière est venue combler les écarts dévoilés par le diagnostic et ainsi mettre en place des solutions idoines pour explorer le gisement de progrès qui demeure important. Pour ce faire, la stratégie a fixé un cap à l'ensemble de l'écosystème et a mis en place un cadre de coordination et de collaboration national autour des axes clairement définis suivant une approche participative.

C'est ainsi qu'une définition nationale de l'Inclusion Financière a été élaborée, inspirée des définitions adoptées par le réseau de l'AFI et par la Banque Mondiale mais aussi des différents échanges avec l'écosystème financier marocain et des conclusions du diagnostic.

ENCADRÉ 4 : DÉFINITION DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Partant des pratiques internationales, des recommandations des organismes internationaux et des conclusions de l'analyse de l'état des lieux au Maroc, l'Inclusion Financière est définie comme suit :

« Un **accès équitable** pour l'ensemble des individus et entreprises à des produits et services financiers formels (transactions, paiements, épargne, financement et assurance) pour une **utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens**, afin de **favoriser l'inclusion économique et sociale** tout en **préservant leur droit et dignité** ».

Cette définition recoupe l'ensemble des dimensions de l'inclusion financière (Accès, Usage, Qualité et Bien-être) et couvre l'ensemble des segments de la population :

- **« Ensemble des individus et des entreprises » :** L'inclusion financière doit profiter à tous, en particulier aux segments jusque-là exclus ou sous-desservis : femmes, ruraux, jeunes et TPE. En effet, l'inclusion financière ne se limite pas aux particuliers mais concerne également les entreprises qui devront avoir accès à des produits financiers adaptés quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.
- **« Accès » & « Utilisation » :** L'inclusion financière ne doit pas se limiter à « l'équipement » mais doit se donner également comme objectif de développer l'usage des produits financiers courants. Seul l'usage peut garantir à terme que les produits financiers formels soient intégrés dans le quotidien des ménages et des entreprises et produisent les bénéfices de l'inclusion financière (sécurité des transactions, capacité d'épargne et d'investissement, accès au financement des projets, etc.).
- **« Adaptation aux besoins et aux moyens des usagers » :** L'inclusion financière cible le développement de produits et de services qui prennent en compte les spécificités des Marocains notamment les segments les plus défavorisés (faibles montants, irrégularité des revenus, isolation géographique, faible éducation financière, etc.).
- **« Bénéfice en termes d'inclusion économique et sociale » :** L'inclusion financière doit viser plus largement le développement et l'inclusion économique et sociale des individus et des entreprises. A ce titre, les actions à engager devront privilégier le plus possible la complémentarité et l'additionnalité par rapport à d'autres politiques publiques qui poursuivent les mêmes objectifs.

PARTIE II : AMBITIONS ET ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE AU MAROC

II-1. Processus de développement de la stratégie

Conformément aux recommandations des organismes internationaux, le développement de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière au Maroc a suivi, sous l'égide du MEFRA et de BAM, un processus à trois étapes principales associant les différentes parties prenantes des secteurs public et privé.

ENCADRÉ 5 : PROCESSUS DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

C'est dans ce cadre que les contours de la stratégie, la structure de sa gouvernance et ses mécanismes de suivi & évaluation ont été définis après avoir procédé à une analyse approfondie de l'état des lieux de l'inclusion financière aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande.

ENCADRÉ 6 : PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS TENUS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE

Conscients de l'importance de la concertation et des échanges avec les parties prenantes au sujet des défis et des opportunités associés à l'inclusion financière, BAM et MEFRA ont veillé à les réunir tout au long du processus afin de concevoir une stratégie adaptée au contexte national suivant une approche participative.

La **phase de pré-formulation** a été conduite par un groupe de travail BAM-DTFE qui a été accompagné par la Banque Mondiale et la coopération Allemande GIZ. Dans ce cadre, la réflexion autour des modèles de gouvernance a été initiée en consultant les principaux acteurs publics et privés.

ENCADRÉ 6 : SUITE

S'agissant de la **phase de formulation**, une « Search Conférence » a eu lieu les 22&23 Mai 2017 et a réuni les représentants de haut-niveau de 35 institutions marocaines des secteurs public et privé pour échanger autour de la définition de l'inclusion financière et la vision de la stratégie à horizon 2030. Lors de cette rencontre, des experts internationaux et des représentants des Banques Centrales du Pakistan et de Tanzanie ont partagé leurs expériences et leurs recommandations en la matière.

En outre, suite à la finalisation de l'analyse de l'état des lieux, trois ateliers de réflexion ont été organisés au cours de 2018 autour (1) des modèles classiques d'inclusion financière, (2) des modèles alternatifs et (3) des instruments d'appui et d'accompagnement pour surmonter les obstacles à l'accès et à l'utilisation des services financiers.

Quant à la **phase de mise en œuvre**, outre les réunions de haut-niveau des organes de gouvernance, les parties prenantes ont pris part à un atelier de cadrage tenu le 17 Septembre 2019 lors duquel BAM et MEFRA ont rappelé l'approche de mise en œuvre et ont présenté le planning des travaux d'élaboration de la feuille de route détaillée de la stratégie. Au vu du large périmètre et de la technicité des projets de la stratégie, des groupes thématiques ont été mis en place pour l'élaboration de la feuille de route et le suivi de son déploiement. La feuille de route a été partagée avec les mêmes acteurs dans le cadre d'un atelier de restitution tenu au cours du mois de novembre 2019, et ce après son approbation par le Comité Stratégique.

II-2. Vision et ambitions de la stratégie

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière définit une vision nationale issue de la définition adoptée de l'inclusion financière : « Assurer un **accès équitable** pour l'ensemble des individus et entreprises à des produits et services financiers formels (transactions, paiements, épargne, financement et assurance) pour une **utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens**, afin de **favoriser l'inclusion économique et sociale** tout en **préservant leur droit et dignité** ».

Au vu de l'état des lieux de l'inclusion financière au Maroc comparé aux pays du même niveau de PIB par habitant, la stratégie ambitionne de :

- Atteindre, puis dépasser le niveau de pénétration «pertinent» pour le Maroc ;
- Réduire les écarts d'inclusion les plus significatifs ;
- Tirer profit de l'inclusion financière comme levier d'inclusion économique et sociale.

En effet, dans un premier temps, les efforts entrepris dans le cadre de la stratégie devront permettre d'atteindre le « niveau moyen » de pénétration des services financiers observé dans des pays comparables au Maroc, puis de tendre progressivement vers les meilleures pratiques de pays comparables. Cette ambition traduit la volonté des acteurs de :

- Assurer un accès universel au compte en tant que première étape vers une inclusion financière plus large ;
- Assurer une conversion maximale de l'épargne informelle en formelle, plus sécurisée et mieux orientée vers l'économie ;

- Etendre l'accès à des solutions de financement formelles adaptées aux besoins des TPE et des ménages ;
- Favoriser l'accès à des solutions d'assurance couvrant les risques importants (par exemple assurance maladie).

La deuxième ambition, quant à elle, consiste à réduire au maximum les disparités dévoilées par le diagnostic notamment à travers des solutions abordables et simples d'usage, une capillarité et une proximité plus fortes et un effort massif de sensibilisation et de renforcement des capacités des populations sous-desservies ou exclues.

Concernant la troisième, elle est étroitement liée à l'alignement des orientations stratégiques à l'échelle nationale afin d'optimiser l'additionnalité des leviers de l'inclusion financière par rapport aux politiques sectorielles notamment en termes de diffusion et de ciblage des aides et des prestations sociales.

C'est ainsi que la stratégie a été identifiée en tant que l'un des axes du programme développé sous le pilotage de Bank AL-Maghrib en réponse aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi ayant rappelé le rôle que les Banques devraient jouer dans l'inclusion et la réduction des inégalités.

ENCADRÉ 7 : ALIGNEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE SUR LES HAUTES ORIENTATIONS ROYALES

A l'occasion de l'ouverture de la première session de la 4ème année législative de la 10ème législature, le discours prononcé par SM Le Roi Mohammed VI a souligné le rôle des Banques dans le développement. En effet, ces dernières ont été exhortées à faciliter les procédures et les financements, notamment en faveur des jeunes, de l'auto-emploi et des PME exportatrices en Afrique. Elles étaient également appelées à faciliter l'accès aux services bancaires à tous les citoyens, en particulier les travailleurs du secteur informel.

De par ses populations cibles (à savoir les ruraux, les jeunes de moins de 25 ans, les femmes et la TPE) et ses leviers, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière adresse plusieurs facettes de la problématique d'inclusion des populations jusque-là sous-desservies ou exclues par le secteur financier formel.

Cette stratégie repose, entre autres, sur le renforcement des offres bancaires au service des ruraux et de la TPE en insistant sur l'importance de prendre en considération les conditions et les besoins spécifiques de ces segments en termes d'accès aux services financiers, aux informations et à l'accompagnement. En outre, la stratégie mobilise les acteurs publics et privés pour le développement de modèles alternatifs accessibles à moindre coûts et adaptés aux besoins tout en améliorant la relation entre les citoyens et les institutions financières à travers des efforts ciblés en matière d'éducation financière et de protection du consommateur. L'objectif étant de réduire les disparités et de renforcer la participation des citoyens aux activités économiques du pays.

Pour concrétiser ses ambitions, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière définit cinq orientations :

- Accélérer le développement des modèles alternatifs afin de créer un « choc » d'inclusion financière en développant de nouveaux modèles qui ont fait leur preuve dans des pays comparables en termes de PIB/habitant. L'objectif étant d'atteindre les populations les plus exclues **à moindre coût à travers des offres adaptées** aux **spécificités de la demande «exclue**» ;
- Encourager les modèles «classiques» à renforcer leur rôle dans l'inclusion financière en levant les freins qui entravent l'accessibilité des services financiers de base pour les segments peu desservis voire exclus et ainsi rendre la bancarisation de ces derniers attractive ;

- Renforcer les outils permettant de mieux appréhender le risque en développant les prérequis d'une bonne connaissance des usagers par les opérateurs et la capacité de ces derniers à octroyer des financements au profit des populations ayant des caractéristiques spécifiques rendant complexe la prise en charge de leur risque inhérent. Cette orientation couvre aussi bien la TPE que les start-ups ;
- Créer les conditions d'un plus grand usage des produits financiers à travers notamment la dématérialisation des paiements et l'éducation financière dans l'objectif d'ancrer l'utilisation responsable des services financiers formels dans le comportement des citoyens et des TPE. Dans ce cadre, la dématérialisation des paiements, en particulier, ceux entre l'État et les usagers et l'éducation financière jouent un rôle catalyseur ;
- Piloter l'inclusion financière dans la durée en mettant en place un dispositif de pilotage, de suivi et de coordination dédié à l'inclusion financière.

ENCADRÉ 8 : LEVIERS DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

8 leviers stratégiques découlent des orientations de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière:

II-3. Gouvernance

Afin de réussir le déploiement de la stratégie et de maintenir l'adhésion et l'engagement des parties prenantes, la stratégie repose sur une structure de gouvernance dédiée sous le pilotage du MEFRA et de BAM. Cette structure répond aux enjeux suivants :

- Piloter la stratégie en cadrant les orientations stratégiques et en suivant l'exécution des feuilles de route ;
- Organiser l'exécution des projets de la stratégie et s'assurer de l'adéquation des moyens mis en œuvre ;
- Coordonner et suivre l'avancement et les indicateurs des différents chantiers ;
- Et Communiquer sur le plan d'inclusion financière et mobiliser les parties prenantes.

A cet effet, trois instances ont été mises en place :

- **Un Conseil National** (CNIF) en charge du suivi global de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, avec une possibilité de recadrer les priorités et les orientations stratégiques. Ce Conseil est présidé par Monsieur le Ministre du MEFRA et constitué des représentants des Ministères et des pouvoirs publics actifs dans la stratégie. Il se réunit une fois par an ;
- **Un Comité Stratégique** (CS) en charge du pilotage de l'avancement des leviers, des décisions clés d'arbitrage nécessaires au fil de l'eau et de la mobilisation des parties prenantes impliquées. Ce comité est présidé par Monsieur le Gouverneur de BAM et constitué des représentants du MEFRA et des sponsors des différents chantiers de l'inclusion financière. Il se réunit 3 à 4 fois par an ;
- **Un Comité de Pilotage et de Coordination** (CPC) en charge de l'opérationnalisation de la stratégie, du pilotage opérationnel et du suivi de l'avancement des leviers. Ce comité est constitué des représentants de BAM et du MEFRA. Il se réunit tous les mois.

ENCADRÉ 9 : OPÉRATIONALISATION DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Lors de sa réunion constitutive tenue le 1er Avril 2019, le CNIF, sous la Présidence de Monsieur le Ministre du MEFRA, a approuvé la vision, les orientations et la structure de gouvernance de la stratégie. Cette réunion a connu la participation de l'ensemble de ses membres, à savoir :

- Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib ;
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ;
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- Monsieur le Ministre de l'Investissement auprès du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique ;
- Monsieur le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale ;
- Monsieur le Président du Groupement Professionnel des Banque du Maroc ;
- Monsieur le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
- Monsieur le Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance ;
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit ;
- Madame la Présidente de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement.

Le 12 Juin 2019, le Comité Stratégique a tenu sa première réunion, sous la Présidence de Monsieur le Wali de BAM, afin d'approuver l'approche de mise en œuvre proposée par le Comité de Pilotage et de Coordination. C'est dans ce cadre que des groupes de travail techniques ont été mis en place avec comme mission principale de décliner les leviers stratégiques en feuilles de route détaillées et d'en assurer la mise en œuvre.

Le CS est une émanation du CNIF et est constitué des représentants désignés par Messieurs les Ministres membres du conseil et des Présidents (es) des autres institutions membres. Il est présidé par Monsieur le Wali de BAM.

Les travaux des groupes de travail ont été lancés au cours du mois de Septembre de 2019. Chaque groupe de travail est piloté par deux chefs de file et réunit les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du levier qu'il porte.

Ces instances s'appuyent sur une équipe de coordination et de pilotage de BAM en charge de la coordination, du suivi des réalisations et des indicateurs, ainsi que de la préparation des instances. L'équipe élabore, en collaboration avec les groupes de travail, les outils nécessaires permettant de suivre l'avancement des leviers et des indicateurs de l'inclusion financière.

ENCADRÉ 10 : LES GROUPES DE TRAVAIL

Sept groupes de travail ont été mis en place par le CS dont les thèmes découlent des 8 leviers stratégiques. En effet, chaque levier est porté par un groupe spécifique à l'exception de l'éducation financière considérée comme un axe transversal traité par l'ensemble des groupes de travail. Ces derniers sont composés comme suit :

1- Paiement Mobile

BAM

- DTFE
- Ministère de l'agriculture
- Ministère de l'Industrie
- ANRT

GPBM

APEP

- ADD
- Maroc PME
- FMEF

2- Microfinance

DTFE

- BAM
- Ministère de l'agriculture
- ADD

FNAM

- CCG
- CM6
- INDH
- CGEM
- FMEF

3- Assurance inclusive

DTFE

- BAM
- ACAPS
- Ministère de l'Agriculture
- FMSAR
- FNAM
- FMEF

4- Offres bancaires

BAM

- DTFE
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Intérieur

GPBM

- CGEM
- CCG
- Maroc PME
- Credit Bureau
- FMEF

5- Outils d'aide au financement pour les TPE et start-up

DTFE

BAM

- AMMC
- Ministère de l'Industrie
- ADD
- Maroc PME
- CGEM
- GPBM
- CCG
- FMEF

6- Dématérialisation des paiement

DTFE & BAM

- ACAPS

Ministère de l'Intérieur

- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Industrie
- ADD
- FMEF

7- Date & mesure

DTFE

BAM

- ACAPS
- AMMC
- Ministère de l'Industrie
- HCP
- OTPME
- GPBM
- APEP
- FNAM
- FMSAR

= lead(s)

Afin d'établir des feuilles de route centrées sur les cibles de la stratégie (les jeunes de moins de 25 ans, les ruraux, les femmes et la TPE), chaque groupe de travail a été appelé à traiter les barrières et les besoins spécifiques des segments à prioriser par le levier qu'il porte.

Le groupe de travail « Data & Mesure », pour sa part, a pour missions principales de (1) définir un dispositif exhaustif pour l'évaluation et la mesure des dimensions de l'inclusion financière compte tenu du périmètre de la stratégie, (2) définir des sources homogènes de données pour les besoins du dispositif et (3) et accompagner les acteurs de l'écosystème dans le processus de production et de fiabilisation des données à assurer par les acteurs.

PARTIE 3: DISPOSITIF DE SUIVI ET ÉVALUATION

III-1. Cadre de suivi et évaluation

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière définit un cadre de suivi & évaluation commun visant à suivre les différentes étapes du processus, à évaluer leur avancement par rapport aux objectifs fixés par les organes de gouvernance, et à renseigner ces derniers pour la prise de décisions efficaces en temps opportun.

Pour ce faire, l'ambition d'assurer un accès universel au compte qui consiste à positionner le Maroc parmi les meilleurs pays comparables à horizon 2030, a été traduite en objectifs ambitieux et réalisables aussi bien pour l'accès au compte que l'utilisation responsables des produits d'épargne, de financement, de paiement et d'assurance. De même, les écarts entre les sous-segments sont adressés afin de les ramener à un niveau comparable aux pays du benchmark. Ces objectifs sont définis à horizon 2023 et 2030.

ENCADRÉ 11 : OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR 2023 ET 2030

Dans l'ambition de s'aligner sur le niveau constaté au niveau des pays comparables qui ont connu une évolution significative de leurs indicateurs d'inclusion financière, la stratégie se fixe les objectifs suivants :

	Actuel	2023	2030
Accès global au compte % adultes avec un compte	34%	50%	75%
Ecart hommes-femmes Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-59%	-41%	-16%
Ecart urbains-ruraux Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-46%	-36%	-23%
Ecart adultes-jeunes Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-52%	-38%	-18%
Pénétration de l'épargne formelle % adultes épargnant dans une institution financière formelle	9%	20%	28%
Financement des Particuliers % adultes avec un crédit auprès d'une institution financière formelle	5-8%[5] A affiner	12%	15%
Financement des TPE (y.c. les micro-entreprises) Nombre de crédits TPE (en Mn)	A définir		
Points d'accès financiers Nombre de points d'accès d'institutions financières formelles	13 600	43 300	74 000

Les objectifs fixés pour 2023 et 2030 sont définis sur la base de l'état des lieux du côté de la demande ainsi que l'analyse comparative avec les pays qui représentent une référence pour le Maroc.

S'agissant des entreprises, le manque de données de référence fiables sur le nombre total d'entreprises ou de structures génératrices de revenus par typologies des entreprises (TPE, micro-entreprises, etc.) a amené les acteurs de la stratégie à inscrire la fixation des objectifs chiffrés en tant que l'une des mesures de leur plan d'actions. Dans ce cadre, il est à noter que de nombreux travaux sont en cours portés notamment par l'Observatoire Marocain de la TPME pour établir une base fiable et commune pour l'écosystème. De même, le Small Business Act, projet lancé par le MEFRA, vise à mettre en place un cadre stratégique pour développer les petites et moyennes entreprises (PME) en général et à créer une vision intégrée pour dépasser les contraintes auxquelles elles font face. Il permettra ainsi de définir une référence nationale en termes de critères de segmentation des entreprises au Maroc.

Le dispositif couvre ainsi trois niveaux :

- **Suivi des mesures convenues dans le cadre de la stratégie :** Des tableaux de bord sont définis pour suivre les feuilles de route des groupes de travail compte tenu des délais fixés. Ce niveau est assuré par les groupes de travail avec l'assistance du CPC ;
- **Evaluation des dimensions de l'inclusion financière :** Une batterie d'indicateurs est définie pour mesurer l'accès, l'utilisation et la qualité des services et produits offerts aux populations cibles et relevant du périmètre de la stratégie ;
- **Mesure d'impact de la stratégie :** La mesure d'impact vise à évaluer l'efficacité des mesures de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière par rapport aux ambitions qu'elle s'est fixée. A cet effet, le dispositif prévoit la définition des méthodologies et des instruments à adopter par les parties prenantes suivant l'avancement de leurs travaux.

ENCADRÉ 12 : TABLEAUX DE BORD DE SUIVI

Le suivi est assuré aussi bien au niveau des chantiers que des mesures prévues par la feuille de route détaillée de la stratégie. Ci-après les modèles des tableaux de bord de la stratégie :

1- Modèle de tableau de bord de suivi des chantiers :

	Etat d'avancement	Prochaines étapes	Point d'attention
1 Chantier 1:			
2 Chantier 2:			
3 Chantier 3:			

2- Modèle de tableau de bord de suivi des mesures :

	Etat d'avancement	Echéance	Prochaines étapes	Point d'attention
1 Chantier 1:				
1.1 Mesure 1				
1.2 Mesure 2				
1.3 Mesure 3				
1.4 Mesure 4				

Les deux derniers niveaux du dispositif sont traités par le groupe de travail « Data & Mesure » qui a défini les indicateurs, leurs sources uniques de vérité ainsi que les institutions responsables de la collecte des données y afférentes. L'équipe de pilotage et de coordination se charge de la consolidation des données et de la mesure des indicateurs.

ENCADRÉ 13 : LISTE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

Indicateurs	Définition	Fréquence	Source
Pénétration globale du compte[1]	**Métrique de référence :** % d'adultes (+ 15 ans) détenant un compte[1]	Annuelle	BAM
	Métrique de suivi : # comptes[1] actifs[2] / adulte[3] (%)	Semestrielle	BAM
Pénétration de l'épargne formelle	**Métriques de référence :** % d'adultes (+ 15 ans) ayant fait un dépôt sur un compte de dépôt ou dans une autre institution financière sur les 12 derniers mois	Annuelle	BAM
	Métriques de suivi : # comptes de dépôts / adulte (%)	Semestrielle	BAM
Financement des particuliers	Métrique de référence : % d'adultes (+ 15 ans) ayant un crédit dans une institution financière formelle	Annuelle	BAM
	Métriques de suivi : # comptes de crédits aux particuliers / adulte (%)	Semestrielle	BAM
Financement des TPEs et startups	**Métrique de référence :** Nombre de crédits au TPE & start-up	Semestrielle	DTFE & BAM
	Métriques de suivi: Part des prêts aux TPE & start-up dans les prêts aux entreprises	Annuelle	OMTPME
	Part des TPEs & start-ups ayant bénéficié d'un crédit dans l'année écoulée	Semestrielle	DTFE & BAM
Pénétration de l'assurance	**Métrique de référence :** % de bénéficiaires de l'assurance	Annuelle	ACAPS
	Métriques de suivi : # contrats d'assurance / adulte (%) # demandes d'idemn./ contrat (%) montant total des primes (MAD)	Semestrielle	ACAPS
Couverture du secteur agricole	**Métriques de référence :** % des exploitants assurées **Métriques de suivi :** % des terres arables assurées # têtes de bétail assurées	Semestrielle	MAPMDREF
Points d'accès financiers	**Métriques de référence :** % communes couvertes (part des communes ayant au moins 1 point d'accès)	Semestrielle	BAM
	% population dans des communes couvertes (part de la population dans les communes ayant au moins un point d'accès)	Semestrielle	BAM
	# Point d'accès / 10 000 habitants dans les communes couvertes	Semestrielle	BAM
	Métriques de suivi : Réseau d'assurance (intermédiaires et bancassurance)	Semestrielle	ACAPS

1. Compte bancaire ou compte de paiement y.c. Mobile
2. Un retrait ou un dépôt dans l'année écoulée (G20)
3. Plus de 15 ans résidents au Maroc

III-2. Tableau de bord à fin 2019

Lors de sa deuxième réunion tenue le 26 Novembre 2019, le CS, sous la Présidence de Monsieur le Wali de BAM, a approuvé la feuille de route détaillée établie par les groupes de travail sous le pilotage et la coordination de la DTFE et BAM. C'est dans ce cadre que les membres ont convenu de veiller au suivi périodique de l'avancement des travaux dans l'objectif de garantir la réussite du processus de mise en œuvre.

A fin 2019, la quasi-totalité des chantiers de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière a été lancée par les parties prenantes.

Levier 1 : Paiement Mobile

Le Mobile Payment a été dans plusieurs pays un vecteur important, voire central, d'inclusion financière. Il a permis d'atteindre des niveaux très élevés de pénétration du compte et a été positionné pour une part significative des populations comme le principal vecteur de « financiarisation ». Le succès de ce modèle s'explique par l'attractivité de la proposition de valeur pour les usagers, en particulier pour les ménages les moins aisés :

- **Une forte capillarité** grâce au développement de réseaux d'agents permettant aux usagers de réaliser leurs opérations dans un nombre important de points de contact ;
- **La simplicité des services et de leur utilisation permettant** un usage facile même pour les populations ayant des connaissances limitées des produits financiers ;
- **La compétitivité du prix**, significativement plus faible que les prix des opérations classiques ;
- **Les conditions moins restrictives d'accès** que pour les comptes avec une procédure « Know Your Customer » plus légère que pour les comptes classiques.

Au Maroc, consciente des opportunités offertes par la digitalisation pour la promotion de l'inclusion financière et de la forte pénétration de la téléphonie mobile aussi bien en milieu urbain que rural, BAM s'est engagée depuis plusieurs années dans une stratégie de développement du Mobile Payment. En effet, une première étape avait été franchie en 2014 après avoir introduit les Etablissements de Paiement en tant que nouvelle catégorie d'acteurs du secteur financier au niveau de la loi bancaire. Ces institutions sont capables, en complément des Etablissements de Crédit, d'ouvrir des comptes de paiement, de collecter des dépôts et d'offrir des services de paiement à leur clientèle favorisant ainsi l'innovation et la création d'un marché concurrentiel.

Depuis, le secteur financier s'est mobilisé sous l'impulsion de BAM et a poursuivi les travaux de **mise en place d'une solution nationale de Paiement Mobile Interopérable largement diffusée** et à bas coût. En effet, un comité stratégique regroupant, outre BAM et l'ANRT, les principales banques de la place, les trois opérateurs télécoms, le MEFRA et le Ministère de l'Industrie, a été mis en place pour piloter ce projet. Ce comité a été chargé de définir les principales règles de place nécessaires au bon fonctionnement des transactions inter-opérées, de mener la syndication et d'affiner le modèle économique pour un lancement effectif de la solution courant 2018.

Parallèllement, BAM a octroyé les **agréments aux Etablissements de Paiement** dont les dossiers ont été examinés et évalués conformément aux exigences légales et réglementaires. Ces établissements reposent sur des agents principaux et détaillants leur permettant de renforcer la capilarité de leurs réseaux et de servir les segments sous-desservis voire exclus du secteur formel.

Par ailleurs, il est à noter que les typologies de comptes de paiement ont été définies, avec des **niveaux de KYC simplifiés** par rapport aux comptes bancaires et différenciés selon les montants.

Afin de promouvoir l'utilisation des paiements électroniques et de promouvoir l'acceptation du paiement mobile par les commerçants (commerces, épiceries, etc.) et son adoption par la population, le Gouvernement a adopté dans le cadre de la Loi des Finances 2020 publiée dans le Bulletin Officiel No. 6838 Bis du 14 Décembre 2019, des **incitations fiscales** portant sur un abattement de 25% du chiffre d'affaires réalisé via Paiement Mobile pour les commerçants sous régime du résultat net simplifié et régime forfaitaire.

ENCADRÉ 14 : TABLEAU DE BORD SUR LES CHANTIERS DU LEVIER 1

Objectif	Réussir le lancement du Mobile Payment et en faire un vecteur central de l'inclusion financière dans les 10 prochaines années			Etat d'avancement Dec-2019
Chantiers		Contributeurs	Horizon	
Modèle économique : *Cadrer les principaux paramètres de partage de la valeur pour garantir un modèle attractif pour tous*		• BAM • ANRT • APEP/GPBM	Court terme *(Au fil de l'eau)*	✓
Accès au Mobile Payment : *Sécuriser les choix technologiques pour assurer une accessibilité et une disponibilité maximales*		• BAM • ANRT • GIE	Court terme	•••
Développement du réseau : *Mettre en place les mesures de support au développement du réseau d'acceptation*		• BAM • MAPM /MICIEN • Maroc PME	Moyen terme	•••
Gouvernance : *Mettre en place une gouvernance pour piloter le déploiement et pérenniser le modèle*		• BAM • APEP • GPBM	Court terme	•••
Communication ciblée et éducation financière : *Mettre en œuvre une campagne de com. coordonnée au lancement & un plan d'éducation fin. en support au Mobile Payment*		• BAM • FMEF • GIE	Court terme & Moyen terme	•••

✓ = Réalisé ••• = En cours ✎ = A lancer

Levier 2 : Microfinance

La microfinance occupe une place particulière au sein du système financier marocain et constitue un levier incontournable de par le rôle qu'elle joue dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'insertion des populations. En effet, ce levier contribue à l'inclusion financière et économique des populations à faible revenu en favorisant la création des activités génératrices de revenu et ainsi des emplois.

Les pouvoirs publics ont constamment accompagné le développement du secteur du micro-crédit, compte tenu de sa convergence avec les politiques gouvernementales, visant la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Dans ce cadre, l'action des pouvoirs publics s'est focalisée sur quatre principaux axes à savoir :

- L'élargissement du périmètre des associations de micro-Crédit via la réforme de son cadre juridique ;
- L'adoption d'importantes incitations fiscales au profit de ses acteurs ;
- Le développement et la diversification des ressources financières mobilisées en faveur du secteur ; et
- Le renforcement du cadre de sa supervision.

Ces initiatives se sont traduites par le développement du marché du micro-crédit. En effet, l'activité des 13 associations exerçant le micro-crédit a été marquée à fin 2019 par la hausse de l'encours des crédits octroyés et du nombre de clients qui ont dépassé 7,4 MMDH et 923.497 respectivement avec un montant moyen de crédits de 8.000 DH et un taux des créances en souffrance de 4%.

Même si le secteur est en phase de maturité, son potentiel reste très important. En effet, l'étude menée dans le cadre du projet de développement de la microfinance au Maroc[6], a dévoilé un potentiel du marché de la Microfinance de 55% dans le milieu rural et un besoin de financement global de 30 MMDH à mobiliser pour atteindre 1,6 Millions de clients actifs, à Horizon 2022.

Cependant, le développement du secteur de la microfinance, demeure contraint par un certain nombre d'obstacles institutionnels et réglementaires qui se traduisent par un manque de visibilité pour les opérateurs et limitent ainsi leur périmètre.

A cet égard, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, qui inscrit la microfinance parmi ses leviers, vise à débloquer le potentiel du secteur à travers l'accélération de sa réforme et le déploiement des mesures incitatives et d'accompagnement requises pour favoriser la transformation de ses acteurs et l'amélioration de leurs offres destinées aux populations cibles.

S'agissant de la réforme prévue par l'amendement de la loi N° 18-97 portant sur le micro-crédit traduit l'ambition des autorités d'élargir les perspectives d'évolution du secteur de la microfinance en donnant la possibilité aux AMC de se transformer en Etablissement de Crédit et en améliorant leur capacité à atteindre une plus large clientèle, par une offre de services financiers plus complète et diversifiée. Elle s'inscrit dans la poursuite des initiatives du Gouvernement qui a adopté le 25 juillet 2019 le décret d'application7 de la loi sur le microcrédit portant sur l'augmentation du plafond des prêts octroyés par les institutions de microcrédit de 50 000 à 150 000 Dirhams. L'objectif étant d'améliorer l'accès des très petites entreprises (TPE) au financement, répondre à leurs attentes en matière de croissance et de pérennité, promouvoir le professionnalisme dans le secteur du microcrédit et renforcer son intégration dans le paysage financier.

ENCADRÉ 15 : TABLEAU DE BORD SUR LES CHANTIERS DU LEVIER 2

Objectif	Développer le champ de la microfinance afin de renforcer son rôle dans l'inclusion financière, en particulier pour les femmes, les ruraux et les TPE		Etat d'avancement Dec-2019
Chantiers		**Contributeurs**	**Horizon**
Cadre législatif et réglementaire : *Finaliser la définition du cadre de la microfinance, de son périmètre d'action et des catégories d'institutions de microfinance concernées et accélérer le processus d'approbation du projet de loi*		• MEFRA • BAM • FNAM	**Court terme**
Incitations et contreparties : *Mettre en place des incitations fiscales et non-fiscales pour accélérer la pénétration de la microfinance dans les segments cibles*		• MEFRA • FNAM • CCG	**Moyen terme**
Accélération de la transition vers les nouveaux modèles : *Définir les modalités de mise en œuvre pour accélérer la transition*		• BAM • FNAM • MEFRA • CM6 / CTPE / FMEF	**Moyen terme**

= Réalisé = En cours = A lancer

Levier 3 : Assurance Inclusive

Au cours de la dernière décennie, l'activité sur le marché de l'assurance classique a connu une forte croissance en raison de l'extension des couvertures et de la diversification de l'offre en produits et services notamment dans le cadre des synergies créées avec le secteur bancaire. En revanche, une frange importante de la population demeure exclue de ses offres pour des raisons de conviction religieuse, vulnérabilité financière ou d'inadaptation de l'offre.

6 Lancée en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre d'un fonds de partenariat visant le développement du secteur.
7 Publié au Bulletin Officiel du 15 Août 2019.

C'est ainsi que la tutelle et les différents intervenants du secteur se sont mobilisés pour promouvoir le développement de l'assurance inclusive en l'associant à d'autres services (mobile banking, micro crédit…) pour en faire un relais important pour la croissance de l'activité des secteurs économiques et le renforcement de la résilience des ménages, particulièrement les plus fragiles. Une telle résilience pourra se traduire à l'horizon par une amélioration des conditions de vie des populations cibles.

A cet effet, une étude a été réalisée par le cabinet de conseil international Desjardins Développement pour analyser l'état des lieux de l'assurance inclusive au Maroc. Les conclusions de ce diagnostic ont servi de base pour la conception d'une feuille de route consacrée à l'essor de cette nouvelle industrie financière au Maroc. Cette feuille de route énumère un ensemble de mesures portant à la fois sur l'offre et la demande pour renforcer la couverture et la pénétration assurantielle. Il s'agit notamment de:

- **Adapter l'offre du secteur en exploitant les possibilités offertes par les canaux et la réglementation actuelle** et ce, dans la perspective de développer une nouvelle gamme de produits qui pourra s'appuyer sur de nouveaux modes de distribution notamment le circuit digital ;
- **Revoir la réglementation pour introduire le concept de la micro-assurance**, adapter les exigences de supervision et de suivi des activités de micro-assurance ainsi que pour lever tout frein à l'élargissement du circuit de distribution de l'assurance ; et
- **Stimuler la demande à travers une sensibilisation accrue des populations** cibles aux risques et aléas de la vie quotidienne, qui devrait être renforcée par la mise en place d'une stratégie de communication dédiée tout en explorant les synergies possibles avec les autres services financiers à l'instar du mobile banking et/ou du microcrédit.

Partant de cette feuille de route, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière a défini les principaux chantiers de l'assurance inclusive et les a décliné en une feuille de route détaillée avec une définition claire des priorités et des acteurs à associer pour une mise en œuvre réussie.

ENCADRÉ 16 : TABLEAU DE BORD SUR LES CHANTIERS DU LEVIER 3

Objectif	Renforcer la protection et l'intégration économique des populations cibles à travers le développement d'une offre d'assurance plus inclusive		Etat d'avancement Dec-2019
Chantiers		**Contributeurs**	**Horizon**
Offre d'assurance inclusive dédiée à l'ensemble des populations cibles : Adapter l'offre actuelle via les canaux et moyens existants et développer une nouvelle offre s'appuyant sur de nouveaux canaux		• FMSAR • ACAPS • CNRA	**Court et moyen terme**	🟡
Offre d'assurance agricole : Améliorer la pénétration des produits existants et développer une nouvelle offre à fort impact		• MAPMDREF • FMSAR • ACAPS • MEFRA	**Moyen terme**	🟡
Offre d'assurance dédiée aux TPE : Développer des offres d'assurance spécifiques aux TPE (sectorielles ou transverses aux secteurs)		• FMSAR • ACAPS • CNRA	**Long terme**	⚪
Cadre réglementaire et de supervision : Engager les amendements nécessaires		• MEFRA • ACAPS / FMSAR	**Court et moyen terme**	🟡
Promotion et éducation : Sensibiliser les acteurs privés et les populations cibles		• ACAPS • FMEF / FMSAR	**Moyen terme**	⚪

✓ = Réalisé 🟡 = En cours ⚪ = A lancer

Levier 4 : Offres bancaires

Ces dernières années, de nombreux efforts ont été mis en œuvre par les Banques afin d'accroître leur base de clientèle, et notamment la clientèle à revenus modestes. Les acteurs du marché ont ainsi étendu leur réseau d'agences, avec une densité aujourd'hui comparable à celle des pays développés, et ont lancé des offres planchers attractives.

Conscients de la marge de progression qui demeure importante pour le secteur bancaire, les acteurs associés aux travaux de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière ont défini les principaux axes d'intervention afin d'améliorer le niveau de bancarisation « classique » des individus et des entreprises sous-dessérvis en rendant ces segments plus attractifs pour les Banques mais aussi en développant des gisements de bancarisation encore peu exploités.

Ces axes sont définis après l'identification et l'analyse des freins à l'accès aux services bancaires pour les populations cibles notamment les ruraux et la TPE :

- Pour renforcer l'accessibilité desdits services en milieu rural, les membres du groupe de travail « offres bancaires » ont souligné les prérequis de l'ouverture de modèles de points d'accès adaptés aux communes rurales, jusque-là non-couvertes, en fonction de leur densité. De même, les réflexions ont porté sur les modèles d'implantation « Low Cost » les plus pérennes et les moins coûteux partant des expérimentations qui ont déjà été engagées au Maroc comme les modèles de « caravanes bancaires » ou d'agences automatiques sans personnel.
- Pour répondre aux **besoins de la population rurale en termes de services financiers**, une étude terrrain a été identifiée en tant que pré-requis du développement d'offres adaptées. Cette étude permettra de renseigner BAM et les Banques sur les habitudes et les critères de choix des services financiers et des moyens de paiement ainsi que les facteurs qui pourront favoriser l'inclusion de ce segment.
- **Pour mieux servir la TPE**, l'accent est mis principalement sur les mécanismes de garantie et d'accompagnement les plus appropriés compte tenu de l'étape du cycle de vie de cette catégorie d'entreprise.
- Un plan d'éducation financière ciblé est prévu pour accompagner le déploiement des offres des Banques et des mesures d'accompagnement dans l'objectif de **renforcer les compétences financières des ruraux et de la TPE** et les préparer à une **utilisation responsable** des services financiers formels.

ENCADRÉ 17 : TABLEAU DE BORD SUR LES CHANTIERS DU LEVIER 4

Objectif	Mettre en place une série de mesures incitatives pour encourager les banques à pousser l'inclusion financière plus loin		Etat d'avancement Dec-2019
Chantiers		**Contributeurs**	**Horizon**
Adaptation des offres : Développer des offres adaptées aux populations cibles		• BAM • GBPM	**Moyen terme**
Développement du réseau rural : Mettre en place les mesures nécessaires pour accélérer le développement du réseau bancaire dans le milieu rural		• BAM • GPBM • Min. Intérieur	**Court terme**
Cadre incitatif pour le crédit aux TPE : Créer un cadre incitatif pour le crédit aux TPE et définir des modalités d'accompagnement pour la création et la structuration des TPE		• BAM • MEFRA	**Moyen terme**
Communication et éducation : Mettre en place un plan d'éducation financière ayant par objectif de promouvoir la connaissance de l'offre chez les populations cibles		• GPBM • FMEF	**Moyen terme**
Rôle des banques publiques en tant que catalyseurs de l'inclusion financière pour la ruralité et les TPE		**Chantier traité hors groupe de travail**	

= Réalisé = En cours = A lancer

Levier 5 : Outils d'aide au financement des TPE et des start-up

Ces dernières années, plusieurs mécanismes ont été développés pour faciliter l'accès au financement pour les individus et les entreprises. Afin d'explorer les marges de progression qui subsistent, les travaux de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière se sont focalisés sur différentes dimensions principalement :

- **Développement des Credit Bureaux à travers la revue du cadre légal et réglementaire:** Cette réforme vise à assurer la diversité des sources d'informations pour mieux évaluer le comportement de paiement des clients et améliorer la capacité de scoring et d'évaluation du risque des opérateurs ;
- **Renforcement des mécanismes de garantie via les sûretés mobilières:** Afin de favoriser le développement de prêts basés sur des suretés mobilières et l'accès aux financements pour les personnes ne disposant pas de suretés réelles, le Gouvernement a adopté le cadre légal et réglementaire des suretés mobilières ainsi que le décret d'application de ladite loi portant sur la création d'un registre national des suretés mobilières (RNSM) ;
- **Développement de nouveaux modes de financements des startups :** La stratégie repose sur l'accélération de la mise en oeuvre de nouveaux modes de financement alternatifs tels que le Crowdfunding dont les travaux sur le cadre légal et règlement sont en cours. De même, la feuille de route de ce levier couvre des mesures spécifiques pour stimuler le financement et l'investissement dans les start-up.

Par ailleurs, il convient de noter qu'afin de renforcer l'offre de financement ciblant les startups et entreprises innovantes, le Gouvernement Marocain a retenu dans le cadre de la Stratégie de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), la mise en place d'un dispositif de financement de l'amorçage et de l'innovation. Ce dispositif, dénommé « Fonds Innov Invest (FII) » comprend, entre autres, une composante d'investissement avec les « Business Angels » dans des startups et entreprises innovantes. Un montant de 700 millions de dirhams (MDH) est alloué pour les cinq (5) prochaines années dans des startups innovantes, à raison de 300 millions de dirhams par la CCG via le « Fonds Innov Invest », auquel s'ajoute la participation d'investisseurs nationaux et étrangers à hauteur de 400 MDH.

ENCADRÉ 18 : TABLEAU DE BORD SUR LES CHANTIERS DU LEVIER 5

Objectif	Débloquer le potentiel du financement des TPE et des start-ups à travers des outils adaptés	Etat d'avancement Dec-2019

Chantiers	Contributeurs	Horizon	
Evolution du Credit Bureau : Accélérer l'évolution et l'augmentation du périmètre du Credit Bureau	• MEFRA • BAM • Credit Bureaux	Moyen terme	En cours
Registres pour améliorer l'usage des contreparties : Accélérer le développement des outils améliorant l'usage des contreparties	• MEFRA • MAPMDREF • Mini. De la Justice	Moyen terme	En cours
Mécanismes additionnels de financement des TPE & Startups : Déployer de nouveaux mécanismes de financement pour les TPE s'appuyant sur les marchés de capitaux	• BAM/MEF • AMMC	Moyen terme	A lancer
Incitations au financement des start-ups : Mettre en place des mesures de soutien aux nouveaux financements des start-ups	• MEFRA • BAM • Maroc PME • CGEM / ADD / CCG	Moyen terme	En cours

= Réalisé = En cours = A lancer

Levier 6 : Dématérialisation des paiements

La dématérialisation des paiements vise à assurer la sécurisation des transactions pour les ménages et les entreprises, l'intégration progressive des populations dans les circuits formels et la traçabilité des opérations. Au-delà, la dématérialisation est également un facteur fort d'inclusion financière au vu de son rôle potentiel dans le renforcement de l'usage de services financiers « formels ».

A cet effet, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière privilégie deux domaines de dématérialisation pour stimuler l'inclusion financière :

- **Les flux Etat - Usager** qui regroupent l'ensemble des flux des entités publiques ou de certains organismes vers les ménages et entreprises (aides sociales, prestations sociales, remboursements de soin, etc.) ainsi que les versements des ménages et entreprises vers ces acteurs (paiements d'impôts et de taxe, versements de cotisations, etc.). La dématérialisation de ces paiements est un levier important d'inclusion financière des populations, notamment défavorisées, et permet d'ancrer les services financiers dans leur quotidien.
- **Les flux « privés »** incluent principalement les paiements divers des individus et des entreprises (paiements aux commerçants, paiements aux grands facturiers, etc.) et le versement des salaires (environ 11 millions de salariés). Etant inégalement dématérialisé, ces flux sont ainsi ciblés par des mesures spécifiques pour accélérer les bénéfices de la dématérialisation.

ENCADRÉ 19 : TABLEAU DE BORD SUR LES CHANTIERS DU LEVIER 6

Objectif	Accélérer la dématérialisation des paiements et la réduction du cash en circulation			Etat d'avancement Dec-2019
Chantiers		**Contributeurs**	**Horizon**	
Flux Etat-Usagers	**Cartographie :** Réaliser un état des lieux des aides / paiements de l'Etat pour qualifier l'ensemble des flux public vers usager à dématérialiser	• BAM et MEFRA • Ministère de l'Intérieur • TGR	Court terme	
	Aides sociales : en parallèle, Accélérer la dématérialisation des aides sociales phares	• BAM et MEFRA • Ministère de l'Intérieur • MEN/CNRA	Court terme	
	E-Gov : Coordonner les travaux SNIF avec le chantier plus global de dématérialisation e-gov	• Ministère de l'Intérieur • BAM	Moyen terme	
Flux Privé-Privé	**Démat. des salaires :** Encourager le versement des salaires sur compte bancaire/de paiement	• BAM • MEFRA • CGEM	Moyen terme	
	Chèque au porteur : Accélérer l'interdiction des chèques au porteur	• MICIEN	Moyen terme	
	Démat. des usages clés : Accélérer la dématérialisation des principaux flux liés aux usages clés des populations cibles	• BAM • MEFRA • Ministère de l'Intérieur	Moyen terme	

= Réalisé = En cours = A lancer

Levier 8[8] : Pilotage de la stratégie

Le pilotage de la stratégie accorde un intérêt particulier au suivi et évaluation pour garantir le déploiement de la feuille de route dans les délais et informer les décideurs politiques des points d'attention et des ajustements à adopter en temps opportun.

Outre les tableaux de bord de suivi des leviers, ce dispositif repose sur l'évaluation des différentes dimensions de l'inclusion financière pour suivre l'impact des mesures de la stratégie sur l'accès, l'usage et la qualité d'une part mais aussi sur des instruments de mesure d'impact pour évaluer la concrétisation des ambitions de la stratégie.

C'est dans ce cadre que le groupe de travail « Data & Mesure » a arrêté ses besoins en termes de data après avoir recensé les indicateurs clés pour la mesure des dimensions de l'inclusion financière. En outre, l'accent a été mis sur les freins à lever pour la collecte des données requises ainsi que la mesure des indicateurs conformément aux standards internationaux.

8 S'agissant du levier 7 « Education Financière », levier transverse de la stratégie, il est traité en tant qu'un des axes des autres leviers.

ENCADRÉ 20 : TABLEAU DE BORD SUR LES CHANTIERS DU LEVIER 7

Objectif	Mesurer la progression de l'inclusion financère, en particulier auprès des population cibles	Etat d'avancement Dec-2019

Chantiers	Contributeurs	Horizon	
Mesurer et diffuser l'accès et l'usage de l'inclusion : *Consolider les indicateurs existants, mettre en place la mesure des nouveaux indicateurs, développer des synergies notamment avec le HCP sur les enquêtes terrains*	• MEFRA • BAM • ACAPS • HCP	Court terme	En cours
Introduire un suivi de la qualité des produits d'inclusion : *Suivre la qualité des produits phares d'inclusion (suivi des réclamations des établissement s de paiements , SI P des produit s d'assuranc e inclusive …)*	• BAM • MEFRA • ACAPS • FMEF	Court terme	En cours
Améliorer et fiabiliser le suivi des données : *Définir les modalités d'évolution du suivi, prioriser les sources à fiabiliser, mobiliser l'expertise de la communauté internationale pour le suivi*	• Equipe de pilotage et coordination	Moyen terme	En cours
Mesurer les effets de l'inclusion sur les populations cibles : *Accompagner des études d'impact sur les différents leviers de la SNIF, développer des études de cas de succès d'inclusion*	• MEFRA • BAM • ACAPS • FMEF • HCP	Long terme	A lancer

= Réalisé = En cours = A lancer

Annexes

ANNEXE 1 : RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS DE FINDEX AVEC LES INDICATEURS CALCULÉS DU CÔTÉ DE L'OFFRE

Développée par la Banque Mondiale, l'enquête Findex a été conduite en 2011, 2013 et 2017 dans 144 pays afin de dresser l'état des lieux de l'inclusion financière et mettre à la disposition des décideurs politiques des indicateurs comparables sur la pénétration des produits financiers par segment de la population (hommes / femmes, jeunes / adultes, urbains / ruraux).

Les résultats du Findex peuvent différer des données nationales du côté de l'offre recueillies par les Banques Centrales à cause de la différence de méthodologie entre les deux sources de données. Les chiffres officiels tels qu'ils ressortent des reportings réglementaires se réfèrent généralement au nombre de comptes rapporté à la population totale, alors que Findex a recours aux interviews pour demander aux gens s'ils ont un compte – sachant que ces derniers ne déclarent généralement pas les comptes qu'ils n'ont pas utilisés depuis de nombreuses années.

Au Maroc, la première enquête FINDEX a été conduite en 2017 et a montré que 29% des adultes disposent d'un compte formel. Ce chiffre bas est en partie justifié par la structure de l'échantillon retenu qui ne reflète pas la répartition de la population marocaine en termes de revenus et surreprésente les segments les plus modestes. En effet, même si l'échantillon défini pour le Maroc a permis d'assurer la représentativité des régions au niveau infranational, le critère « Revenu » n'a pas été considéré comme l'un des critères de sélection impliquant un biais statistique qui n'a pas été redressé par le processus de pondération : le groupe à faible revenu a été surreprésenté (En se référant aux quintiles définis en 2007 par l'enquête de ENNVM-2006/2007, l'analyse fait ressortir qu'au lieu de représenter 20% de la population, les ménages les plus modestes ont été considérés à hauteur de 41%.), ce qui explique, dans une certaine mesure, la surreprésentation de la population financièrement exclue.

Le tableau suivant synthétise l'analyse de l'écart par rapport à l'indicateur du côté de l'« offre » :

Indicateurs	Valeur (2017)
Taux de comptes bancaires par rapport à la population adulte (Proxy de % des adultes ayant au moins un compte bancaire) *Ce proxy est calculé conformément aux standards internationaux et représente une référence pour le réseau de l'AFI.*	*88%*
Taux de bancarisation *Cet indicateur est calculé par rapport à la population globale et représente une référence pour les Banques Centrales*	*74%*
% des adultes ayant au moins un compte bancaire *Cet indicateur est calculé conformément au « Core Set Indicators » de l'AFI en se basant sur les données de la Centrale des Comptes qui renseigne sur le nombre de clients.*	*56%*
% des adultes ayant au moins un compte bancaire hors MRE titulaires de comptes bancaires *Il s'agit de l'indicateur précédent ajusté compte tenu du périmètre de l'enquête FINDEX qui n'inclut pas les MRE.*	*51%*
% des adultes ayant au moins un compte bancaire (redressé) *Il est calculé après extrapolation des données FINDEX 2017 par le niveau de revenu. L'estimation est réalisée par le cabinet Boston Consulting Group suivant les quintiles définis en 2007npar l'ENNVM.*	*34%*
% des adultes ayant au moins un compte bancaire *Calculé sur la base des résultats de FINDEX 2017.*	*29%*

Ecart expliqué principalement par la répartition disproportionnée des comptes au niveau régional.

ANNEXE 2 : INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIERE A FIN 2019

	Indicateur	2017	2018	2019	Source
Accès	Nombre de points d'accès	12 686	13 768	15 860	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Nombre de points d'accès pour 10,000 personnes au niveau national	5,00	5,00	6,05	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des unités administratives du 3ème rang avec au moins un point d'accès	92%	92%	92%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes urbaines avec au moins un point d'accès	99,5%	99,0%	99,5%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes rurales avec au moins un point d'accès	25,0%	25,2%	26,5%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	72%	72%	74%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
Usage	Pourcentage des adultes titulaires d'un compte auprès d'une institution réglementée	56%	59%	60%	Données du côté de l'offre : Service de Centralisation des Comptes Bancaires
	Encours moyen des comptes de dépôt des particuliers	28 923	28 088	27 857	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Encours moyen des crédits bancaires aux particuliers	23 934	23 340	22 849	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes ayant recours à des crédits bancaires	11%	11%	12%	Données du côté de l'offre : Crédit Bureau
	Part des TPME dans le total des crédits bancaires (accordés aux entreprises)	37,0%	37,0%	34,5%	Données du côté de l'offre : reporting des banques

Source : Les rapports annuels sur les Infrastructures des Marchés Financiers et les Moyens de Paiement, leur surveillance et les initiatives d'Inclusion Financière